



Résiliation d'un contrat d'assurance habitation

Par **mireille montpellier**, le **29/07/2009** à **12:55**

Bonjour,

Devant déménager fin septembre (à la retraite à cette date, je dois quitter Montpellier) j'ai prévenu mon assureur de mon souhait de résilier mon contrat d'assurance habitation au 30/09/2009. (L'échéance de ce contrat est fixée au 1er janvier).

Je ne souhaite pas garder la même compagnie d'assurances pour mon nouveau logement dans le Gard.

Mon assureur me dit qu'une lettre recommandée AR ne suffit pas et qu'il faudra que je lui fournisse l'état des lieux de sortie de mon appartement.

Est-ce la procédure légale ou n'a-t-il pas le droit de me demander ce document ?

Merci par avance de votre réponse.